

Nous avons demandé à nos partenaires en 2025 de décrire la FEMDH en trois mots.
Le nuage de mots ci-dessus illustre leurs réponses.

La mise en œuvre des activités de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseur·es des droits de l'Homme (FEMDH) et la publication de ce rapport ont été rendues possibles grâce aux partenariats noués avec les organismes suivants et le soutien financier de ceux-ci: le ministère danois des Affaires étrangères (Programme de partenariat dano-arabe DAPP), la Commission européenne, la Fondation Ford, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, le National Endowment for Democracy (NED), les Fondations Open Society, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse (DDC) et le Fonds des Femmes des Nations Unies pour la Paix et l'Action Humanitaire (WPHF).

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de la FEMDH et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position des partenaires mentionnés ci-dessus.

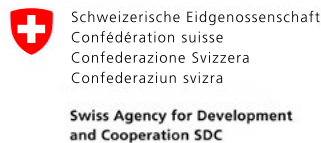


Table des matières

1. Introduction	4
2. Soutien financier aux défenseur·es et organisations de défense des droits humains . .	6
2.1. Soutien urgent	7
2.2. Soutien opérationnel	9
3. Accompagnement des défenseur·es et organisations de défense des droits humains . .	13
3.1. Orientation vers des dispositifs de protection sur le long terme	13
3.2. Conseils pratiques sur les possibilités de financement.	13
3.3. Rapprochement des défenseur·es et renforcement de leur accès aux collaborations et formations. .	14
3.4. Approches concertées en soutien à la société civile	14
4. Questions organisationnelles	15
4.1. Gouvernance interne	15
4.2. Collaborations et partenariats	16
4.3. Résultats financiers	17
5. Annexe: Aperçu des demandes d'appui	18

1. Introduction



“Tout au long du processus, la FEMDH a adopté une position de soutien et de facilitation. Contrairement à une approche strictement administrative ou descendante, nous avons ressenti un réel souci de soutien axé sur le renforcement des capacités, le respect de notre vision et l’ancrage durable de notre organisation dans son écosystème local et régional.”

Une organisation tunisienne et bénéficiaire d’un appui opérationnel.

Les défenseur-es des droits humains (DDH) et leurs organisations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont été confrontés, en 2025, à des pressions sans précédent, sous l’effet conjugué de bouleversements mondiaux majeurs et d’environnements locaux toujours plus restrictifs.

À l’échelle mondiale, l’affaiblissement des systèmes internationaux de protection des droits humains et de justice, combiné à d’importantes réductions de la coopération au développement, a érodé des structures de protection et de soutien déjà fragilisés, dans un contexte d’évolution des priorités et de recul du soutien régional aux droits humains ces dernières années¹. Au niveau national, les pratiques autoritaires se sont renforcées, les libertés fondamentales se sont restreintes, les conflits se sont prolongés et l’accès à la justice s’est affaibli. Ensemble, ces dynamiques ont privé les défenseur-es de ressources et affaibli leur protection, alors que les besoins ne cessent de croître, limitant fortement leur capacité à défendre et promouvoir l’universalité et l’indivisibilité des droits humains.

Si des évolutions telles que les dynamiques de changement à l’œuvre au Liban et les réformes engagées au Maroc ont ouvert quelques perspectives, l’espace civique est demeuré largement réprimé dans l’ensemble de la région. Le durcissement de la répression étatique, les conflits, la surveillance et la désinformation ont encore réduit la capacité d’action des défenseur-es des droits humains, tandis que l’aggravation des inégalités structurelles a renforcé leur vulnérabilité. Par ailleurs, la diminution des financements internationaux consacrés au développement a entraîné la disparition de nombreux mécanismes de protection et le démantèlement de programmes locaux et nationaux pourtant solidement établis, exposant davantage les acteurs indépendants de la société civile aux repréailles, en particulier les défenseur-es féministes, LGBTIQ+, ainsi que celles et ceux engagés en faveur de la justice, de la lutte contre l’impunité et de l’établissement des responsabilités, de même que leurs organisations.

Dans ce contexte particulièrement difficile, où l’on commence seulement à mesurer l’ampleur de ces profonds bouleversements, la FEMDH, dirigée par des représentant-es de la société civile, s’est attachée à **renforcer la protection et la résilience des défenseur-es et des organisations les plus exposés localement, afin de leur permettre de poursuivre leur action en faveur des droits humains.**

Compte tenu de l’évolution du contexte et dans une perspective de gestion proactive des risques, la FEMDH a suivi ses propres recommandations en interne, pris le temps de la réflexion et élaboré sa stratégie 2025-2030. Elle a également mis en place plusieurs mesures pour préserver son action, notamment l’adaptation de sa gouvernance et le renforcement de ses systèmes de protection des données, de communication et de gestion financière. Par ailleurs, la FEMDH a élargi ses collaborations et partenariats, reconnaissant que les **futures structures de protection et de soutien doivent davantage reposer sur la coopération. Elle veille ainsi à ce que les ressources essentielles continuent d’atteindre les défenseur-es des droits humains et leurs organisations dans le sud de la Méditerranée.**

¹ [La dernière analyse financière de ProtectDefenders.eu](#), publiée en décembre 2025 avec la participation et les conseils de la FEMDH, révèle que, même avant les coupes budgétaires majeures de 2025, le financement public destiné aux DDH dans la région MENA n’atteignait que 29 millions de dollars, soit 5% des allocations mondiales pour la période 2021-2023. Cette baisse est d’autant plus préoccupante qu’elle intervient malgré l’aggravation des crises dans la région, marquant un recul par rapport aux 7% enregistrés entre 2017 et 2020.



“La FEMDH s’engage à fournir une aide d’urgence aux moments nécessaires et cruciaux. Cela a été grandement apprécié. Vous nous avez donné une lueur d’espoir pour continuer notre travail et survivre dans cette situation violente et inhumaine sur le terrain, aggravée par les dures réalités de l’épuisement des fonds.”

Une organisation palestinienne dirigée par des femmes et bénéficiaire d’un appui urgent.

La FEMDH a alloué **plus de 3 millions d’euros d’aide financière flexible et accompagné de manière personnalisée des défenseur·es et des organisations locales de la société civile**, pour soutenir leur protection, leur capacité d’innovation et leur pérennité. Dans une perspective de renforcement de la résilience du mouvement, cet accompagnement a offert des espaces de réflexion et d’échange, ouvert des possibilités de collaboration et contribué à créer et consolider des liens entre acteurs associatifs, universitaires et donateurs engagés en faveur d’objectifs communs.

Soutien de la FEMDH en 2025

Appuis:

→ 181 appuis urgents et opérationnels

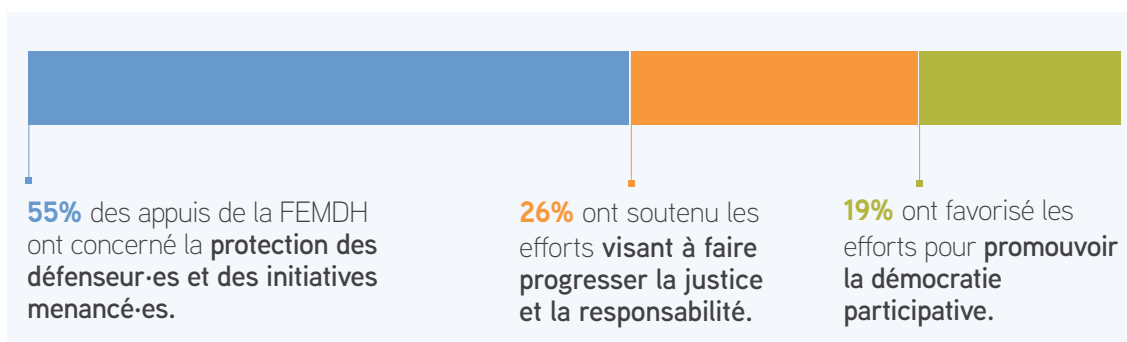
Montant:

→ 3,4 millions EUR

Bénéficiaires:

→ 201 défenseur·es et initiatives de promotion et de défense des droits humains

En 2025, les principaux domaines d’intervention de la FEMDH ont été guidés par les demandes et priorités exprimées par les défenseur·es sur le terrain :



En 2025, la FEMDH a plus que doublé son soutien aux défenseur·es et aux initiatives LGBTQIA+ face à la recrudescence des répressions. Elle a également renforcé son aide transitoire pour soutenir les initiatives en faveur de la justice et de la responsabilité, dans un contexte de violations massives et persistantes des droits humains et du droit international humanitaire, et d’impunité généralisée. Dans ce contexte, l’action collective et la construction des récits sont devenues plus essentielles que jamais pour défendre et faire progresser les libertés fondamentales.

Grâce au soutien de la FEMDH, les défenseur·es et leurs organisations ont non seulement renforcé leur sécurité et préservé leur autonomie, mais ils ont également su s’adapter, développer des initiatives et faire émerger des idées contribuant à faire progresser la justice et la responsabilité, à promouvoir la démocratie participative et à soutenir la mise en œuvre de réformes en matière de droits humains.

Grâce à une action inclusive et collective, la société civile a aidé des milliers de personnes issues de groupes marginalisés à faire valoir leurs droits. Elle a également fourni une assistance juridique et un accompagnement à la réinsertion indispensables aux prisonniers d’opinion et à d’autres victimes de violations, y compris les survivant·es de violences sexuelles et sexistes, et a contribué à d’importantes réformes politiques. Enfin, en influençant l’opinion publique, elle a permis de sensibiliser des millions de personnes aux enjeux de la défense des droits humains.

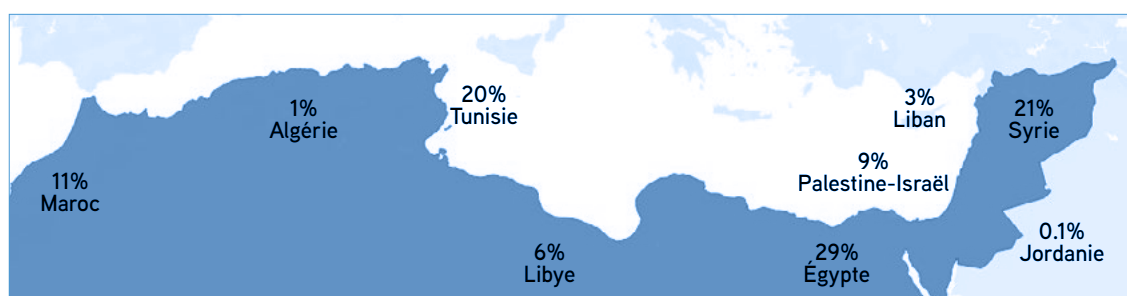
2. Soutien financier aux défenseur·es et organisations de défense des droits humains

La FEMDH anticipe les besoins des défenseur·es et des associations de défense des droits humains, et s'efforce d'y répondre avec la plus grande flexibilité possible. Pour cela, elle mobilise deux mécanismes d'appui - l'un dédié aux situations d'urgence, l'autre au soutien d'amorçage ou de fonctionnement - afin de fournir une aide financière et un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire.

En 2025, la FEMDH a reçu et examiné 744 demandes de renseignements et de soutien provenant de sa région d'intervention, avec une augmentation notable des demandes en provenance de Tunisie (+50%) par rapport aux années précédentes. Les demandes d'appui urgent sont restées stables, reflétant une répression persistante et les conditions difficiles auxquelles les défenseur·es continuent d'être confrontés. En revanche, les demandes de soutien opérationnel ont augmenté de 13% et ont dépassé pour la première fois le seuil des 400, soulignant l'impact direct et tangible des coupes budgétaires et des restrictions accrues sur la capacité de la société civile à fonctionner.

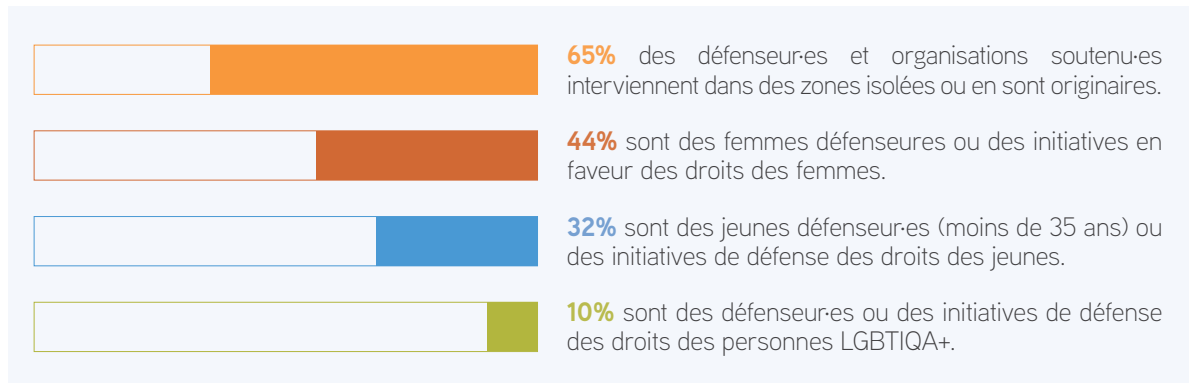
En réponse, le Conseil d'administration de la FEMDH a alloué des appuis en soutien à 114 défenseur·es individuels et 87 mouvements et organisations de défense des droits humains, pour un montant total de 3,4 millions d'euros. Dans un contexte marqué par l'ampleur des crises auxquelles les défenseur·es ont été confrontés dans la région, 55% des interventions de la FEMDH ont été menées dans l'urgence.

Les acteurs égyptiens, syriens et tunisiens ont été les principaux bénéficiaires de ce soutien, représentant 70% de l'aide financière allouée. Chaque contexte présentait des défis spécifiques, allant d'un autoritarisme et d'une répression solidement ancrés en Égypte, aux menaces de mort, à la désinformation et au harcèlement visant les opposant·es aux nouvelles autorités en Syrie, jusqu'à une répression croissante en Tunisie - autant de facteurs qui ont façonné la réponse de la FEMDH.



Pourcentage du soutien financier alloué en 2025 par pays

La FEMDH a également poursuivi son engagement en faveur des **défenseur-es les plus marginalisé-es**. Face à l'intensification des menaces et des pressions exercées contre le mouvement LGBTQIA+, les défenseur-es et initiatives en faveur des droits LGBTQIA+ ont représenté, pour la première fois, 10% de l'ensemble des bénéficiaires d'appuis sur une même année².



2.1. Soutien urgent



“Votre soutien est intervenu à un moment critique et a été véritablement ressenti comme une bouée de sauvetage. Il m’a permis de traverser une situation difficile avec stabilité et dignité, et j’en suis profondément reconnaissante.”

Une défenseure des droits humains libyenne et bénéficiaire d’un appui urgent.

En 2025, la FEMDH a été confrontée à une nouvelle année marquée par des besoins de protection exceptionnellement élevés. Dans la région du sud de la Méditerranée, les défenseur-es ont subi une intensification des menaces physiques, du harcèlement judiciaire et des attaques numériques, visant particulièrement les militant-es féministes et LGBTQIA+, tandis que les demandes de relocalisation d’urgence se sont multipliées. Parallèlement, des pressions juridiques et financières croissantes ont mis en péril la survie même d’organisations indépendantes, notamment celles engagées en faveur des droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et de la justice et de la responsabilité. Dans ce contexte, la répression et la violence sont restées les principaux obstacles entravant l’action des défenseur-es, des organisations et des mouvements locaux qu’ils animent.

Pour protéger les écosystèmes des droits humains dans des contextes en évolution rapide, où les besoins se transforment et peuvent fortement s’intensifier, la FEMDH a démontré sa capacité d’adaptation, sa flexibilité et son aptitude à acheminer rapidement le soutien là où il est le plus nécessaire. Elle a apporté une **protection urgente** à 114 défenseur-es et 11 organisations confronté-es à des menaces directes contre leur capacité d’action, et exposé-es à des risques d’agression, de détention, de mort ou de paralysie de leurs activités³.

Dispositif de soutien urgent en chiffres

→ 100 appuis urgents (0,63M€)

Bénéficiaires:

→ 114 défenseur-es à titre individuel

→ 11 organisations

Les appuis urgents ont permis à des défenseur-es, des associations et des mouvements à travers la région de se protéger face aux menaces, de reprendre souffle et de retrouver une certaine stabilité. **Avec le soutien de la FEMDH, la grande majorité des bénéficiaires ont pu mettre en place des mesures leur permettant de poursuivre leur engagement militant.**

² En 2023 et 2024, les défenseur-es des droits des personnes LGBTQIA+ et les initiatives en faveur de ces droits ont représenté respectivement 4% et 5% des bénéficiaires d’appuis.

³ Un appui urgent peut être alloué en soutien à plusieurs DDH ou organisations.

Concrètement, les défenseur-es ont utilisé ces appuis pour couvrir des besoins essentiels, notamment en matière de santé (y compris mentale), pour se relocaliser vers des zones plus sûres, accéder à une assistance juridique, protéger leurs proches, ou encore renforcer leur sécurité ainsi que leur développement personnel et professionnel, notamment grâce à des formations.

Voici quelques **exemples** illustrant les menaces auxquelles sont confronté-es les défenseur-es, ainsi que la manière dont le soutien d'urgence de la FEMDH leur a permis d'y faire face.

À **Gaza**, le soutien a permis à une jeune défenseure des droits humains et journaliste déplacée - qui documentait, à travers des entretiens et des vidéos, les expériences de femmes et d'enfants, et qui avait perdu son mentor, assassinée - de louer un logement pour elle et sa famille et de remplacer son smartphone endommagé. Cette aide lui a permis de poursuivre son engagement dans des conditions plus stables. Comme elle l'a souligné: "Cette appui m'a procuré un sentiment temporaire de sécurité, me permettant de continuer mon travail sans subir en permanence la pression extrême et les difficultés liées au contexte".

Après de nouvelles accusations judiciaires arbitraires liées à son travail, un défenseur **égyptien** a été contraint de fuir le pays début 2025. Grâce au soutien d'urgence de la FEMDH, il a pu se réinstaller et stabiliser sa situation en exil, tout en continuant à s'exprimer dans les médias égyptiens et internationaux, notamment sur les conditions de détention des prisonniers politiques, malgré une condamnation par contumace à une peine de prison. La FEMDH a également coordonné son action avec d'autres mécanismes de protection, lui permettant d'accéder à un soutien complémentaire.

Après des années de harcèlement en ligne croissant, une jeune défenseure **syrienne** s'est réinstallée en sécurité à l'intérieur du pays. Grâce à l'orientation de la FEMDH, elle a bénéficié d'un soutien spécialisé en cybersécurité, renforçant sa protection et sa confiance. Elle a ensuite lancé une initiative bénévole de promotion de la citoyenneté numérique et de lutte contre les discours de haine en ligne, proposant notamment des ressources pratiques et des ateliers pour les femmes. Comme elle l'explique: "L'appui de la FEMDH a marqué un tournant décisif, m'aidant à retrouver mon équilibre et à faire évoluer mon travail vers une approche plus proactive des risques, grâce à une meilleure stabilité psychologique, un renforcement de la sécurité numérique et un impact communautaire maintenu".

En 2025, la FEMDH a fourni une protection urgente à des dizaines de défenseur-es et d'organisations **tunisien·nes**, dont des militant·es LGBTQIA+, dans un contexte de répression croissante. Les acteurs soutenus ont documenté les violations, défendu les personnes marginalisées, amplifié leurs voix et plaidé pour le respect de l'État de droit. Au-delà de l'appui financier, incluant la relocalisation de défenseur-es en danger ainsi qu'une assistance juridique et élémentaire aux personnes détenues arbitrairement et à leurs familles, la FEMDH a également renforcé leur accès à la sécurité numérique, à un soutien psychosocial, à une assistance juridique et à des conseils en matière de conformité.

2.2. Soutien opérationnel



“Ce partenariat s’est distingué par sa souplesse, une communication claire et constructive, ainsi qu’une forte confiance mutuelle, le tout fondé sur une compréhension fine du contexte sensible et complexe dans lequel nous évoluons. Cette approche nous a permis de nous concentrer sur la qualité de la mise en œuvre, d’apprendre au fil de l’expérience et de relever les défis de manière pragmatique et solidaire.”

Une organisation de la société civile syrienne bénéficiaire d’un appui opérationnel.

Les **appuis opérationnels** – qui permettent aux mouvements et organisations de **défense des droits humains de renforcer leurs capacités et de consolider leur viabilité** – ont répondu à des besoins liés à la documentation et à la réponse aux violations massives et généralisées, à la saisie d’opportunités de réforme et au renforcement de la résilience de la société civile. D’une part, les groupes locaux, féministes, dirigés par des jeunes et communautaires ont utilisé ces appuis pour démarrer, structurer et renforcer leurs initiatives. D’autre part, des organisations plus établies ont bénéficié de cet appui pour stabiliser leurs actions dans un contexte de fortes turbulences mondiales, leur permettant d’expérimenter de nouvelles approches, de repenser leurs stratégies et d’élargir leurs alliances et coalitions.

En 2025, la FEMDH a accordé un **appui opérationnel flexible** – sous forme de fonds de fonctionnement ou d’amorçage⁴ – à 80 organisations locales de défense des droits humains, dont beaucoup sont actives dans des zones isolées⁵.

Grâce à ce soutien, les mouvements et organisations ont joué un rôle central dans la lutte contre les inégalités et les injustices à travers la région.

Des milliers de personnes issues de groupes marginalisés ont pu faire valoir leurs droits et lutter contre l’exclusion, tandis que des centaines de prisonniers d’opinion et de victimes de harcèlement judiciaire ont bénéficié d’une assistance juridique, et de nombreuses autres personnes ont été accompagnées dans leur réinsertion après leur libération. La société civile a également promu des approches participatives et inclusives en collaboration avec les communautés, d’autres organisations de la société civile, les autorités lorsque cela était possible, ainsi qu’avec des acteurs internationaux. Elle a ainsi contribué à des réformes positives – telles que la réforme du Code de la famille au Maroc – tout en s’opposant à celles jugées préjudiciables. Parallèlement, les efforts de plaidoyer et de communication ont permis de diffuser des messages en faveur des droits humains auprès de millions de personnes via les réseaux sociaux.

Voici des **exemples illustratifs** du soutien d’amorçage et de fonctionnement apportés par la FEMDH aux organisations de défense des droits humains. Ils offrent un aperçu de l’action des acteurs locaux de la société civile, des défis auxquels ils sont confrontés et des résultats obtenus.

*Face à des violations massives et systématiques et à une impunité généralisée, l’action coordonnée de la société civile s’impose pour garantir **vérité, justice et responsabilité**, y compris dans les contextes les plus répressifs. Dans cette perspective, la FEMDH a donné la priorité à ces dynamiques, en particulier aux initiatives nouvelles ou innovantes portées par des acteurs de terrain et des groupes marginalisés.*

Dispositif de soutien opérationnel en chiffres

→ 81 appuis d’amorçage ou de fonctionnement (2,76M€)

Bénéficiaires:

→ 80 organisations

4 Quatorze des quatre-vingts initiatives soutenues ont reçu des appuis d’amorçage pour développer ou expérimenter des idées pilotes.

5 Pour faire face aux menaces, quatre des organisations bénéficiaires d’un soutien opérationnel ont également bénéficié d’appuis urgents pour leur protection. Deux appuis opérationnels, l’un d’amorçage et l’autre de fonctionnement, ont été alloués à une même organisation en 2025 ; le second lui a été accordé à la suite de l’évaluation positive de l’appui d’amorçage et de l’examen d’une nouvelle demande.

Les organisations égyptiennes de défense des droits humains, avec le soutien de la FEMDH, ont apporté une assistance juridique et des conseils à des milliers de victimes de violations à travers le pays, tout en menant des activités de documentation et de recherche qui ont attiré l'attention des autorités locales et nationales ainsi que des instances internationales. Grâce à des méthodes d'enquête innovantes en sources ouvertes, notamment l'analyse de vidéos filmées au sol, une organisation est parvenue à mettre au jour des preuves convaincantes de violations des droits humains. Ces révélations ont bénéficié d'une importante couverture médiatique internationale et ont servi de fondement à des actions de plaidoyer coordonnées menées par des organisations nationales et régionales de défense des droits humains en faveur de l'établissement des responsabilités au niveau international.

Dans le cadre d'une approche innovante visant à rationaliser et accélérer l'analyse des informations relatives aux violations des droits humains, une organisation libanaise émergente, dirigée par des jeunes, a mobilisé l'intelligence artificielle pour traiter un vaste corpus de données. Elle a ainsi identifié plus de 25 000 vidéos pertinentes à des fins de responsabilité juridique et de journalisme d'enquête, au sein d'un ensemble de plus de 285 000 contenus issus de sources ouvertes. En collaboration avec une autre organisation libanaise de défense des droits humains, elle a ensuite produit trois rapports portant sur les attaques menées par Israël contre des infrastructures civiles, des médias et des sites du patrimoine culturel lors de l'invasion du Liban en 2024.

Dans le sud-ouest de la Libye, une organisation émergente de défense des droits humains a mis en place des lignes d'assistance juridique et apporté un soutien à plus de 200 réfugié-es et migrant-es, y compris à des personnes arbitrairement détenues dans des centres de rétention. Pour mener ce travail, elle collabore avec des communautés subsahariennes à Sebha, notamment originaires du Tchad, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal et du Soudan. Ce soutien a permis de renforcer leur accès à la justice, conduisant par exemple à la libération d'une femme malienne enceinte détenue.

En Syrie, des associations locales dirigées par des survivant-es et des victimes ont profité de l'assouplissement des restrictions imposées à la société civile depuis la chute du régime d'Assad pour mener des activités de mobilisation, de sensibilisation et de dialogue à travers le pays. Elles ont abordé des enjeux tels que la citoyenneté et l'identité, la cohésion sociale et la paix civile, ainsi que la justice transitionnelle, tout en dialoguant directement avec les nouvelles autorités et en dénonçant les abus. Dans la région d'Afrin, à majorité kurde, une initiative portée par des femmes et des victimes et centrée sur la vérité et la justice a ainsi obtenu de la Commission nationale pour la justice transitionnelle l'engagement d'inspecter des lieux de détention et d'enquêter sur les disparitions forcées.

Compte tenu de la persistance et de l'ampleur des inégalités et des abus subis par les femmes, la société civile fait de la **justice de genre** une priorité d'action. Avec le soutien de la FEMDH, des acteurs féministes de toute la région ont dénoncé des violations, plaidé en faveur de réformes et apporté une assistance aux survivantes de violences sexuelles et sexistes, y compris celles facilitées par les technologies.

En Algérie, au Liban et en Syrie, des initiatives féministes locales ont offert des espaces sûrs et inclusifs aux femmes victimes de violences et d'abus. Ces espaces leur ont permis de s'informer sur leurs droits, de documenter et partager leurs expériences, et d'explorer collectivement des stratégies pour faire face aux violences et aux défis qu'elles rencontrent.

Deux initiatives égyptiennes ont utilisé les réseaux sociaux avec une grande efficacité, touchant des millions de personnes à travers des campagnes et des guides sur les violences sexuelles et sexistes ainsi que sur l'éducation sexuelle, y compris ce qui pourrait constituer le premier guide en langue arabe sur comment vivre avec le VIH. Elles ont également permis à des milliers de survivantes, y compris de violences sexuelles et sexistes facilitées par la technologie, d'accéder à des lignes d'assistance ainsi qu'à des services juridiques et psychologiques. Par ailleurs, des partenariats établis avec de grandes plateformes technologiques ont conduit au retrait de milliers de contenus préjudiciables en ligne.

Une organisation de défense des droits des femmes, située dans une région montagneuse isolée de Fès-Meknès au Maroc, a offert un soutien psychologique et juridique gratuit à plus de 100 femmes et filles victimes de violences sexuelles et sexistes, via son centre de conseil. Ouvert en 2023 avec le soutien de la FEMDH, ce centre est devenu un pôle régional unique, offrant un espace sûr où les survivantes peuvent accéder à des services, notamment juridiques, reconstruire leur confiance et retrouver leur autonomie.

Une pièce de théâtre en langue amazighe, jouée dans le sud du Maroc, a levé le voile sur les réalités et les discriminations croisées subies par les femmes et les filles issues de minorités dans des zones reculées. Bénéficiant d'une large couverture médiatique, elle a remporté un prix national et suscité l'intérêt des autorités, conduisant à l'organisation de représentations soutenues par le gouvernement dans plusieurs régions du pays.

Un plaidoyer innovant et collectif mené par des associations féministes a permis de maintenir la pression sur le gouvernement marocain pour le respect de ses engagements en matière d'élimination des violences faites aux femmes, de réforme du Code de la famille et de promotion de l'égalité. Des campagnes numériques associant artistes pop et influenceurs ont touché plus de cinq millions de personnes, contribuant à faire évoluer les normes sociales, à promouvoir la liberté de mouvement des femmes et à lutter contre le harcèlement sexuel. Parallèlement, un plaidoyer fondé sur des données mené par une initiative rurale de jeunes femmes a conduit à des questions parlementaires sur les conditions de travail des femmes agricoles. Enfin, la deuxième Assemblée féministe, réunissant plus de 200 militant-es de profils, générations et régions diverses, a permis d'obtenir des engagements de haut niveau en phase avec les revendications féministes, notamment des appels de responsables politiques en faveur d'une réforme du Code du travail et de l'intégration de la violence économique dans les politiques publiques.

Consciente du rôle et de l'influence des médias indépendants dans la **transformation des récits** et la promotion de changements positifs, la FEMDH s'est engagée à renforcer la résilience des initiatives médiatiques émergentes. Cet engagement est d'autant plus crucial dans un contexte où la désinformation, la surveillance numérique et les contenus biaisés contribuent à déformer de plus en plus le débat public.

Une initiative médiatique égyptienne, soutenue par la FEMDH, a considérablement élargi sa portée en 2025, atteignant plus de 53 millions d'utilisateurs sur Facebook. Elle a traité de sujets sensibles, notamment la persistance des mutilations génitales féminines médicalisées, l'expulsion arbitraire de réfugié·es et demandeur·es d'asile enregistré·es, le rôle croissant de l'armée dans l'économie, ainsi que la dégradation de l'environnement au Caire liée à des défaillances de gouvernance. Sa couverture médiatique a conduit des responsables publics et d'autres personnalités à publier des clarifications, voire des rectifications.

Une initiative médiatique tunisienne émergente, créée en 2024, a poursuivi son travail de documentation de la détérioration de la situation des droits humains malgré une forte pression, en diffusant des informations sur la répression et les violations persistantes du droit national et international. Elle a également offert un espace d'expression aux défenseur·es des droits humains, aux acteurs politiques, aux victimes et aux professionnel·les du droit, leur permettant de partager témoignages, analyses et points de vue dans un contexte où la censure tend à devenir la norme et où les journalistes indépendants sont de plus en plus criminalisés dans le cadre de législations iniques, notamment la loi sur la cybercriminalité (décret n° 54). Dans ce contexte, la préservation des voix indépendantes et la documentation des violations est d'autant plus essentielle.

3. Accompagnement des défenseur·es et organisations de défense des droits humains

Les défenseur·es et associations qui sollicitent le soutien de la FEMDH ont des besoins qui dépassent le simple appui financier. Au fil des années, la FEMDH a acquis des connaissances, des compétences et développé un réseau qui lui permettent d'aider les défenseur·es et leurs associations à répondre à certains de ces besoins spécifiques. Ainsi, la FEMDH accompagne avec attention les bénéficiaires de ses appuis afin de renforcer leur sécurité, leur capacité opérationnelle et leur engagement militant en faveur des droits humains sur le long terme.

Les modalités de cet accompagnement varient selon les situations individuelles, et la FEMDH adapte son approche en fonction de l'évolution des besoins des défenseur·es et du contexte dans lequel ils-elles agissent. En 2025, cet accompagnement a notamment pris les formes suivantes:

3.1. Orientation vers des dispositifs de protection sur le long terme

Pour renforcer la sécurité des défenseur·es en danger et les accompagner dans leurs démarches de protection internationale, la FEMDH apporte un soutien visant à documenter leurs récits, leur situation et les menaces auxquelles ils et elles sont exposé·es. Dans une approche collaborative, la FEMDH travaille en étroite coordination avec d'autres organisations spécialisées dans l'accompagnement des procédures de protection internationale, la réinstallation, ainsi que dans les actions de plaidoyer et de solidarité.

Dans le cadre de l'examen d'une demande urgente d'appui, la FEMDH a rapidement soutenu une défenseure yéménite exilée en Égypte, en la mettant en relation avec une ONG égyptienne spécialisée dans l'assistance juridique aux femmes ainsi qu'avec un avocat spécialisé en droit d'asile, puis en lui apportant une aide financière. Ce soutien lui a permis de régulariser son séjour dans le pays, de se protéger, elle et ses enfants, contre les violences, et finalement de s'installer en Allemagne, où elle poursuit aujourd'hui son engagement militant.

3.2. Conseils pratiques sur les possibilités de financement

La FEMDH conseille les défenseur·es en matière de collecte de fonds, formule des recommandations et facilite les mises en relation entre ces dernier·es, les initiatives bénéficiaires et d'autres organisations susceptibles d'appuyer leur action sur le long terme. La FEMDH a construit un réseau solide et noué des liens de confiance avec diverses organisations, fondations et donateurs. En 2025, elle a ainsi contribué à ce que des défenseur·es et initiatives obtiennent des ressources complémentaires auprès de dizaines de donateurs situés en Europe et en Amérique du Nord.

Des associations tunisiennes menacées ont obtenu un soutien financier complémentaire d'une fondation européenne partageant les mêmes valeurs, après que la FEMDH a signalé leur situation et les a accompagnées tout au long du processus de candidature. Par exemple, une organisation LGBTIQ+ a bénéficié d'un appui opérationnel lui permettant de poursuivre ses activités à l'issue d'un appui urgent de la FEMDH. Elle peut ainsi continuer à documenter et défendre les droits des personnes LGBTIQ+ en Tunisie, tout en maintenant son accompagnement juridique, social et psychologique auprès de membres de la communauté menacés.

3.3. Rapprochement des défenseur·es et renforcement de leur accès aux collaborations et formations

Soucieuse de renforcer les partenariats et la visibilité, notamment pour la jeune génération d'acteur·rices de la société civile, la FEMDH accompagne les défenseur·es en facilitant leur accès à des formations, à du mentorat par les pairs, à des bourses et à des opportunités de plaidoyer. Cet appui leur permet d'élargir leur réseau de soutien et de tisser des liens avec des acteur·rices partageant leurs missions et leurs valeurs.

Sur recommandation de la FEMDH, une organisation algérienne émergente de défense des droits humains a rejoint deux groupes de travail de la société civile. L'un vise à renforcer la collaboration entre organisations de défense des droits humains en Algérie, tandis que l'autre promeut la solidarité et la coordination sur les questions migratoires. Au-delà de l'intégration de nouveaux acteurs dans des espaces de coordination établis, cette participation a permis de renforcer les réseaux de l'organisation et le potentiel d'impact de son plaidoyer. Par ailleurs, avec le soutien de la FEMDH, elle s'est associée à une organisation spécialisée en sécurité numérique pour organiser une formation complète à destination de son personnel et de ses militant·es, renforçant ainsi leurs capacités de protection et leur sensibilisation aux risques. Elle a également obtenu un soutien complémentaire d'une autre fondation européenne.

3.4. Approches concertées en soutien à la société civile

L'accompagnement personnalisé proposé par la FEMDH vise également à favoriser des approches concertées pour soutenir les acteurs de la société civile confrontés à de graves difficultés dans la poursuite de leurs activités. À cette fin, la FEMDH a étroitement coordonné ses actions avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, notamment afin de mobiliser un soutien durable en faveur des défenseur·es des droits humains en Algérie, en Égypte, en Libye et en Tunisie.

En février 2025, la FEMDH a organisé une rencontre réunissant plus de 50 défenseur·es, représentant·es d'ONG internationales, universitaires et donateurs, afin d'échanger sur les défis, les avancées et les perspectives d'action en faveur des droits humains dans un pays marqué par un autoritarisme structuré et des tensions économiques et géopolitiques. L'événement a offert un espace rare de parole libre, permettant aux participant·es de confronter leurs analyses et expériences autour de la situation des droits humains et de la société civile. Les échanges ont mis en lumière une évolution notable des stratégies de la société civile au cours de la dernière décennie: d'une approche centrée sur les cadres juridiques et le plaidoyer international vers des dynamiques plus ancrées, intersectionnelles et fondées sur les réalités vécues. Ce recentrage a été perçu comme essentiel pour renforcer la pertinence et l'impact à long terme des actions menées. Les participant·es ont également souligné l'importance de la documentation, du soutien juridique et des recours stratégiques, ainsi que de la production de connaissances et de la narration, non seulement pour nourrir le plaidoyer, mais aussi pour préserver la vérité et la mémoire collective en vue de futures démarches de reddition de comptes. Enfin, le rôle des plateformes numériques, des acteurs féministes et environnementaux de terrain, ainsi que des médias indépendants, a été reconnu comme déterminant pour élargir les bases de soutien et renforcer la portée et la légitimité des discours sur les droits humains.

4. Questions organisationnelles

4.1. Gouvernance interne

En 2025, le Conseil d'administration de la FEMDH a tenu ses réunions régulières en mai et en novembre, au cours desquelles il a alloué des appuis pour un montant total de 2,8 millions d'euros. Il a également défini les priorités stratégiques pour les années à venir, tout en renforçant sa gestion des risques⁶.

Afin de clarifier ses priorités dans un contexte en mutation, la FEMDH a défini sa stratégie pour la période 2025-2030. Celle-ci vise à apporter une réponse concrète, globale et renforcée aux besoins de protection et de soutien des personnes et des organisations engagées dans la défense des droits humains à travers la région du sud de la Méditerranée. Elle s'articule autour de trois axes: répondre aux besoins urgents de protection ; construire sur le long terme ; et renforcer la solidarité en élargissant les alliances. À travers les deux premiers, la FEMDH entend poursuivre son appui d'urgence et opérationnel afin de consolider la sécurité, la résilience et la pérennité de l'action des défenseur·es et des organisations. Le troisième axe vise à créer davantage d'espaces permettant au mouvement des droits humains de repenser ses stratégies, d'adapter ses pratiques et de se repositionner collectivement dans un environnement de plus en plus instable et contraignant.

Dans le cadre de son approche proactive de gestion des risques, et dans un contexte marqué par l'adoption en 2025 de mesures restrictives d'ampleur dans plusieurs juridictions, affectant à la fois les donateurs et les acteurs locaux et régionaux des droits humains, la FEMDH a conduit un examen juridique ainsi qu'une évaluation des risques liés à la sécurité informatique. Ces analyses ont confirmé la solidité de ses politiques en matière de conformité et de sécurité de l'information, tout en formulant des recommandations complémentaires pour réduire davantage les risques. Le Conseil d'administration les a adoptées, renforçant ainsi la structure de gouvernance de la FEMDH ainsi que ses systèmes de protection de ses données, de communication et de gestion financière.

Dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil d'administration a été appuyé par un secrétariat composé de 15 membres du personnel⁷. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de bien-être, en vigueur depuis le printemps 2023, une psychologue a poursuivi l'accompagnement du secrétariat à travers des formations collectives sur la santé mentale et le bien-être, des séances individuelles de suivi, ainsi que des services de conseil et de coaching.

6 Lors de sa réunion du novembre, le CA a également pris acte de l'intention de deux de ses membres de se retirer dans le cadre de son processus de transition progressive et a lancé le processus de sélection et de nomination de leurs remplaçant·es, qui aura lieu en 2026-2027.

7 En 2025, la FEMDH a continué d'investir dans sa capacité à fournir un accompagnement sur mesure tout en augmentant ses subventions et a renforcé son secrétariat d'un poste en recrutant, à l'automne 2025, une responsable MEAL pour la région du Maghreb.

4.2. Collaborations et partenariats

Au vu de son rôle dans la protection et le soutien de l'action de la société civile locale pour défendre et promouvoir les droits humains et l'État de droit dans la région du Sud de la Méditerranée, la FEMDH a été nommée au comité de pilotage de [Building Responses Together](#), un réseau mondial de réponse rapide pour la protection de la société civile. À la fin de l'année 2025, elle a également rejoint le [groupe de référence de la société civile du CAD de l'OCDE](#), qui coordonne la participation des organisations de la société civile au Comité d'aide au développement. La FEMDH a par ailleurs été sélectionnée comme membre fondateur de [Lighthouse](#), un nouveau mécanisme mondial dédié à la protection des défenseur·es des droits humains et de l'espace civique⁸.

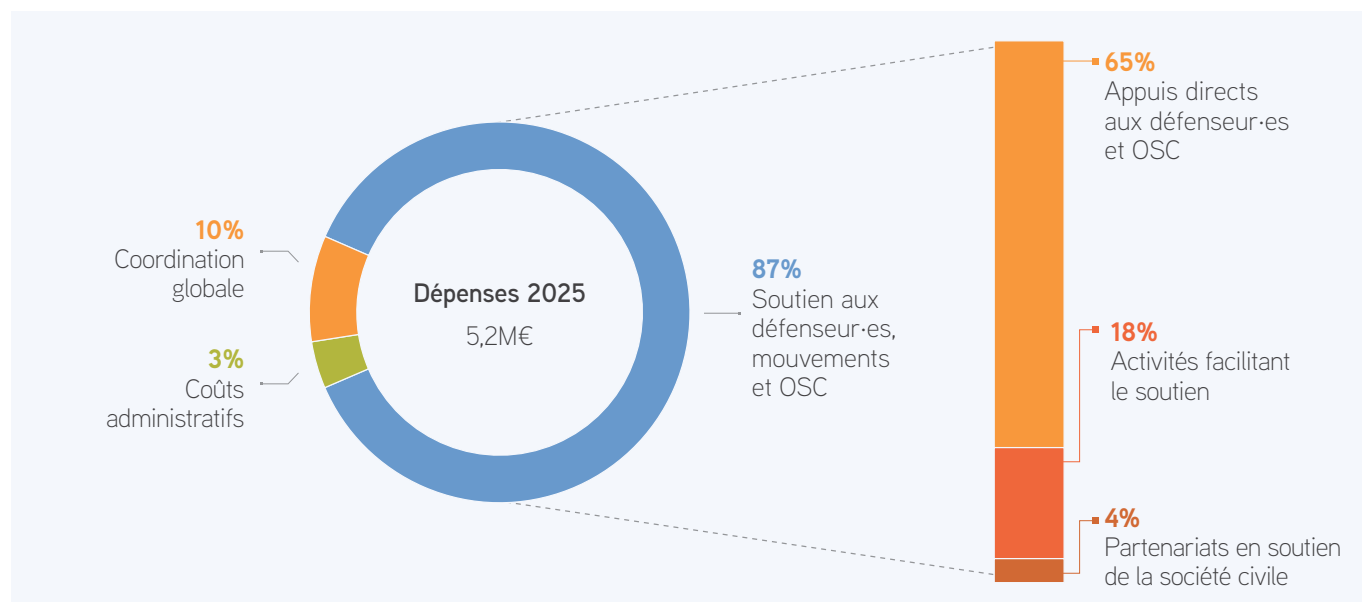
La FEMDH est un partenaire cadre de la Commission européenne et a soutenu des consultations approfondies de la société civile dans le cadre des politiques de l'UE concernant la Méditerranée. En jouant un rôle clé de facilitation, conformément à son mandat, qui exclut le plaidoyer, elle a permis à de nombreux acteurs de la société civile du sud de la Méditerranée, souvent éloignés des espaces de discussion à Bruxelles, d'accéder à l'information sur les politiques européennes et d'exprimer leurs besoins, attentes et priorités. S'appuyant sur une large consultation d'expert·es et d'organisations de la région, la FEMDH a co-présenté, avec d'autres partenaires cadres régionaux de l'UE, un document de position commun sur le Pacte pour la Méditerranée. Elle a également diffusé un questionnaire de consultation publique auprès de centaines de partenaires et de bénéficiaires de ses appuis, y compris des organisations actives dans des zones reculées ou marginalisées. Par ailleurs, la FEMDH a contribué aux réflexions sur la future stratégie en soutien à la société civile dans l'UE en partageant son expertise, soulignant que l'expérience des acteurs du sud de la Méditerranée, confrontés de longue date au rétrécissement de l'espace civique, aux restrictions juridiques, à la répression transnationale et aux contraintes financières, offre des enseignements précieux et transférables pour l'Union européenne.

La FEMDH a par ailleurs consolidé ses partenariats en 2025. Elle a renouvelé sa collaboration avec le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour soutenir la société civile syrienne, avec le National Endowment for Democracy (NED) pour appuyer les défenseur·es menacé·es en Algérie, en Égypte, en Libye, en Syrie et en Tunisie, ainsi qu'avec le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire de l'ONU pour accompagner les défenseures dans les contextes de crise. Elle a également poursuivi sa coopération avec l'Union européenne en faveur des défenseur·es LGBTIQ+ en danger. La FEMDH a en outre lancé une action conjointe avec des organisations partenaires centrée sur la protection des défenseur·es des droits humains en Tunisie, et renouvelé un partenariat dédié au soutien de la société civile égyptienne. Enfin, elle a initié un nouveau partenariat avec les Fondations Open Society.

⁸ Au-delà de ces réseaux, la FEMDH est également membre d'Ariadne, du Human Rights Funders Network et de Journalists in Distress, et fait partie du consortium chargé de gérer le mécanisme de l'UE pour la protection des défenseur·es des droits de l'homme (ProtectDefenders.eu).

4.3. Résultats financiers

Dans l'ensemble, la FEMDH a dépensé 5,2 millions d'euros en 2025, soit une hausse de 2% par rapport à 2024, reflétant la politique de croissance maîtrisée et de consolidation adoptée par le Conseil d'administration. Conformément à cette stratégie et dans la continuité des résultats de l'année précédente, 87% des dépenses ont été consacrées au soutien des défenseur·es des droits humains et des organisations de la société civile locales⁹.



⁹ En 2025, les dépenses liées aux salaires du personnel et à l'administration sont restées dans la limite de 25% du total des dépenses fixée par le Conseil d'administration. Les comptes annuels 2025 de la FEMDH, certifiés par BDO Danemark, sont disponibles sur le [site web](#) de la FEMDH.

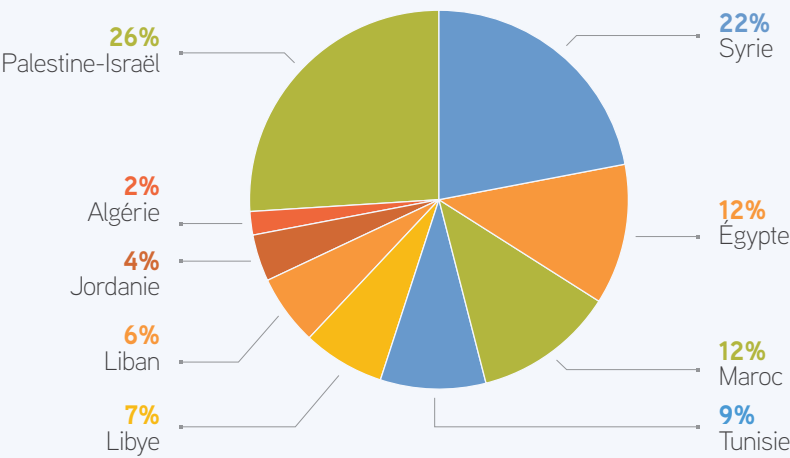
5. Annexe: Aperçu des demandes d'appui

1. Nombre de demandes

En 2025, la FEMDH a reçu et examiné 744 demandes d'appui et d'information provenant de sa région d'intervention, dont 269 demandes d'appui urgent, 414 demandes d'appui opérationnel et 61 demandes d'information.

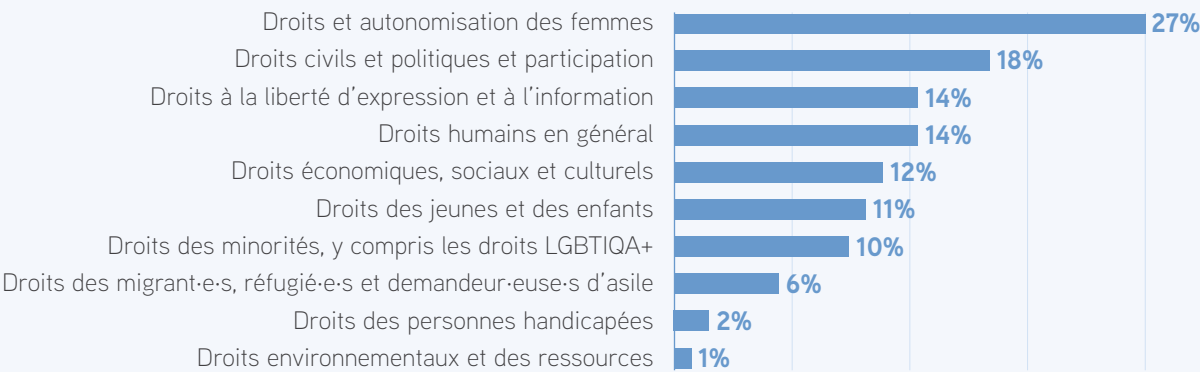
2. Répartition géographique

Les demandes d'appui et d'information provenaient principalement, par ordre décroissant, de Palestine-Israël, de Syrie, d'Égypte et du Maroc. Le nombre de demandes provenant de la Tunisie a augmenté de 50% par rapport à 2024.



3. Droits et populations ciblées

Les droits humains sont universels, indivisibles et interdépendants. En 2025, les candidatures reçues portaient principalement sur les droits des femmes ainsi que sur la promotion et la défense des droits civils et politiques et de la participation. Il convient de noter que la plupart des demandes couvrent plusieurs droits et concernent différentes populations. Ce diagramme vise uniquement à illustrer les principales thématiques et priorités de leurs actions.



4. Motifs de rejet

Les principales raisons qui ont justifié l'inéligibilité des demandes rejetées sont :

- **60%** des demandes rejetées ne répondaient pas aux [critères d'éligibilité](#) de la FEMDH (à savoir l'identité du/de la défenseur.e, la nature de la proposition, le caractère nécessaire de la demande et l'approche du candidat.e) ou ont reçu des recommandations négatives d'acteur·rices externes.
- **31%** des actions proposées couvraient des domaines ne relevant pas du mandat de la FEMDH.
- **9%** concernaient des candidat·es à un appui urgent qui n'étaient pas menacé·es ou disposaient d'un accès à d'autres mécanismes de soutien (par exemple, des journalistes qui ont accès à des institutions spécialisées).

La FEMDH reçoit les demandes via deux mécanismes ouverts: l'un dédié au [soutien d'urgence en matière de protection](#), et [l'autre au soutien opérationnel](#). Toutes les demandes sont évaluées au regard des [critères](#) de la FEMDH et font l'objet d'un examen de diligence raisonnable. Dans ce cadre, des références sont sollicitées et vérifiées. Les décisions d'octroi des appuis sont prises par le Conseil d'administration de la FEMDH. De plus amples informations sur les procédures d'octroi des appuis sont disponibles [ici](#).